

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 20 février 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 6 février 2020	

N° 2

Rapport d'orientation budgétaire 2020

**Evolution des ressources, des charges prévisibles,
des investissements pluriannuels, de la structure de la dette**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRESENTS :

Membres ayant voix délibérative :

- M. BACQUET, M. BOILON, M. M. BRUGIERE, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, M. DESFORGES, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER.

M. VINZIO ayant donné son pouvoir à M. BOILON.

Membres ayant voix consultative :

- Sapeurs-pompiers : Colonel Hors-Classe RIVIERE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILLI.
- Sapeurs-pompiers élus : Lieutenant BASSE, Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Lieutenant COLLAY, Sergent-chef BERARD.

Membre de droit :

- M. CAROL : Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental ;

EXCUSES :

- Titulaires : M. BETENFELD, M. CHAUVIN, Mme DAFFIX-RAY, M. GUILLAUME, M. MORVAN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, Mme BONY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MALTRAIT, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- Sapeurs-pompiers élus : Sergent-chef BOREL.

Comme prévu par les textes, le conseil d'administration du SDIS est appelé à débattre sur les orientations budgétaires et sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS au cours de l'année à venir.

Il vous est proposé de débattre sur les orientations exposées dans le document annexe reprenant les contraintes financières, les perspectives ainsi que la prospective budgétaire du SDIS63.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de débattre sur les orientations budgétaires 2020 et sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 04 MARS 2020


Jean-Yves GOUTTEBEL